



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE GATINEAU PRÉSENTE SON RAPPORT ANNUEL 2018 AU CONSEIL MUNICIPAL

**Gatineau, le 2 juillet 2019** - La vérificatrice générale de la Ville de Gatineau, madame Johanne Beausoleil, présente son rapport annuel 2018 au conseil municipal.

#### **Gestion de l'accès à l'information**

« Dans le cadre de cet audit, nous avons constaté que la Ville n'a pas de politique ou de directive interne sur le traitement des demandes d'accès aux documents. De plus, un grand nombre de demandes ne sont pas traitées dans les délais prescrits, tant par le Service du greffe que par le Service de police. Selon nos discussions avec le personnel responsable de l'accès aux documents, la principale cause des délais est l'absence du personnel et le manque de ressources qualifiées dans les deux services pour pallier les absences », affirme madame Beausoleil.

Le nombre de demandes d'accès aux documents est passé de 1 671 en 2014 à 2 221 en 2018, représentant une hausse de 33 %. Une mauvaise gestion du processus d'accès à l'information peut avoir un impact négatif sur l'image de la Ville et éroder la confiance des citoyens envers la transparence et la qualité des services offerts.

Bien que la situation se soit redressée en 2018, la Ville ne semble pas disposer de ressources disponibles et qualifiées pour assurer la continuité des opérations lorsque l'un des employés dédiés à l'accès aux documents s'absente. Le volume des demandes à traiter est élevé et son traitement doit s'effectuer de façon continue afin de respecter les délais prescrits. De plus, nous avons constaté que le roulement de personnel responsable de l'accès aux documents est plus important à la Ville de Gatineau que dans des villes comparables au Québec.

« Nos recommandations ont été formulées dans le but de permettre à la Ville d'améliorer sa prestation de services et de favoriser une meilleure transparence en matière de gestion de l'accès à l'information en conformité avec la Loi » ajoute la vérificatrice générale.

#### **Volet conception et construction de la gestion de la pérennité des chaussées**

La Ville de Gatineau doit assurer la pérennité de son réseau routier sur près de 1 400 kilomètres de routes, représentant une valeur en actifs routiers d'environ 1,8 milliard de dollars. L'audit avait pour objectif de déterminer si la Ville de Gatineau utilise les ressources dédiées à la planification et à la gestion des travaux de réhabilitation, de reconstruction et de construction de chaussées selon les priorités, en temps opportun et de façon à en assurer la pérennité.

La Ville de Gatineau dépend en grande partie de consultants externes pour la réalisation d'études, pour la conception des chaussées, pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux. Le développement d'une expertise à l'interne, pour une portion raisonnable des projets, pourrait permettre à la Ville de réduire les coûts des projets planifiés, de développer des habiletés à questionner les firmes externes et de déceler certaines erreurs de conception. De plus, compte tenu du développement constant des avancées techniques en matière d'ingénierie des chaussées, cette expertise interne devrait être maintenue grâce à une formation continue.

« Le Service des infrastructures de la Ville a connu en effet une perte d'expertise interne au cours des dix dernières années en matière de conception des chaussées et de réalisation des plans et devis, principalement à la suite d'une

attrition du personnel et de l'augmentation conséquente de la sous-traitance auprès des firmes de génie-conseil afin de faire face à la demande sans cesse grandissante de son portefeuille de projets à réaliser » précise madame Beausoleil.

Notre audit indique que plusieurs interventions en chaussées ne respectent pas les dates butoirs de pose d'enrobés bitumineux recommandés par le ministère des Transports du Québec et le devis de la Ville. De plus, 34,4 % des travaux effectués en 2016 et en 2017 ont été réalisés en tenant compte en partie du degré de dégradation des chaussées, principalement en raison des interventions requises sur les réseaux souterrains.

### **Gestion des remboursements de dépenses des employés municipaux**

Notre audit indique que les remboursements de dépenses admissibles et dûment approuvés sont effectués dans le cadre des responsabilités des employés de la Ville et que les pièces de comptes à payer appuyant les transactions contiennent les factures ou les reçus requis. En revanche, les formulaires remplis et approuvés relatifs aux activités comprenant des frais de déplacement, de séjour et de représentation ne sont pas toujours joints à toutes les pièces de comptes à payer.

Notre audit nous a permis de relever la nécessité d'élaborer une nouvelle directive sur les programmes d'aide financière aux études. Nos recommandations visaient également à améliorer certains outils de gestion et d'optimisation lors de la mise en place du nouveau système financier corporatif prévue en 2019 ainsi que la conception de diverses activités de surveillance et de formation.

### **Utilisation des cartes de crédit corporatives**

Au moment de l'audit, 107 directeurs et gestionnaires de la Ville de Gatineau avaient accès à des cartes de crédit permettant différents achats de produits ou de services chez les fournisseurs offrant l'utilisation de ces cartes. Les cartes de crédit corporatives étaient principalement réservées avant 2018 à l'usage des directeurs à l'emploi de la Ville. Puisque la Ville de Gatineau a déployé des cartes de crédit à davantage d'employés municipaux en 2018, il est important que les contrôles entourant leur utilisation soient adéquats, sans ajouter de lourdeur administrative excessive.

Notre audit indique que les achats par cartes de crédit sont généralement effectués dans le cadre des responsabilités des employés de la Ville et que les pièces de comptes à payer appuyant les transactions contiennent les factures requises. Cependant, les pièces de comptes à payer ne sont pas toutes approuvées par les gestionnaires ou les directeurs de qui les employés relèvent.

Comme au cours des années antérieures, j'ai reçu l'entière collaboration de la haute direction de la Ville, de ses gestionnaires et des employés municipaux à l'occasion des audits réalisés. Je les en remercie à nouveau.

- 30 -

Source :           Johanne Beausoleil, CPA auditrice, CA, CIA  
Vérificatrice générale de la Ville de Gatineau  
819 243-2303  
verificateur.general@gatineau.ca